

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**CŒUR DE FLANDRE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026**

**DELIBERATION 2026\_031**

**Objet : Vente des parcelles B 631 et B 1244 situées 19 ter et 21 rue Charles Capelle à Neuf-Berquin**

**Séance du mardi dix février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trois février deux mille vingt-six.

**Présents (58) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Jacques SIX (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Yves DEBRUYNE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (12) :**

Antony GAUTIER à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Pierre GRANDGENEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Céline SAUZEAU - Philippe DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ - Gaël DUHAMEL à Philippe GRIMBER - Michel DUHOO à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE à Jérôme DARQUES - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Eric SMAL à Joël DEVOS

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 70**

**Secrétaire de séance : Frédéric JUDE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL





**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026**

**DELIBERATION 2026\_031**

**Objet : Vente des parcelles B 631 et B 1244 situées 19 ter et 21 rue Charles Capelle à Neuf-Berquin**

Dans un souci de rationalisation des dépenses d'entretien et de réhabilitation de son patrimoine bâti, Cœur de Flandre agglo a souhaité mener une politique de cession d'une partie de son patrimoine bâti, certains biens n'ayant plus de projet avancé.

C'est ainsi que par délibération n°2025/130 en date du 30 septembre 2025, le Conseil communautaire a autorisé la vente du bien situé 19 ter et 21 Rue Charles Capelle à Neuf-Berquin (59940).

Vu l'avis des domaines en date du 16 juillet 2025 estimant la valeur vénale du bien à 150 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 15 % ;

Considérant que le bien a reçu une seule offre d'achat au prix de 127 500 € net vendeur ;

**Il vous est proposé :**

- d'accepter le principe de la vente des parcelles B 631 et B 1244 de 424 m<sup>2</sup> situées à Neuf-Berquin au profit de Monsieur DIORY Andy et de Madame DIORY Amélie,
- d'autoriser les acquéreurs à substituer toute personne physique ou morale de leur choix lors de la signature du compromis puis de l'acte de vente,
- de fixer le prix de vente à 127 500 € net vendeur, auquel s'ajoute les frais de notaires à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tout document relatif à la cession.

**Vote :**

**Pour : 70**

**Contre : 0**

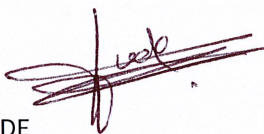
**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE



Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 10 février 2026,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

